

Encombrants

La collecte des ENCOMBRANTS

Le dispositif de collecte des encombrants à la demande concerne toutes les communes du territoire de la CAPSO.
La collecte des encombrants aura lieu le 06 mars 2023.
Inscriptions en Mairie jusqu'au 27/02/2023.



Ressources et Conditions de Vie

Une enquête de l'Insee
 Février à avril



Comment se déroule l'enquête

L'ENQUÊTE EST ANNUELLE
 la collecte se déroule chaque année de février à avril.

► Un enquêteur vous contacte pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé.
- Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.

Liste des encombrants

Les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles. Seuls les déchets entrant dans la définition des encombrants seront pris en charge par le service.

ACCEPTÉS AUX ENCOMBRANTS ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants



Les tables*, le mobilier en plastique, les portes (sans verre) les canapés, les fauteuils,...



Les objets volumineux : balançoire en bois, barrières sans métal,...



* les meubles en bois peuvent être revalorisés en déchèterie ou à Emmaüs

Les sommiers, sommiers tapissiers complètement en bois (pas de sommier métal, ni métal/bois), les tapis ...

REFUSÉS AUX ENCOMBRANTS



Les ordures ménagères, les meubles, les gravats, les déchets de travaux, les déchets industriels spéciaux, les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets électroniques et électroniques, le verre, les batteries, les huiles, les pneumatiques, les bouteilles de gaz, la ferraille, les sanitaires en faïence (ex : WC, lavabos, bacs, douche, ...)

PENSEZ AUX DÉCHÈTERIES !

4 déchèteries du Syndicat Mixte Les Aulnoisiers (SMIA) sont à votre disposition à Arques, Longuenesse, Tatinghem (commune déléguée de Saint Martin les Tatinghem), Aire sur la Lys, Lambres et Dainnebroeuq. Retrouvez les horaires et adresses de ces déchèteries sur www.smia.fr ou au 03 21 12 10 33

Les habitants des communes de Bayenghem-Lès-Eperlecques, Nordauxques, Nort-Leulinghem, Tournahem-sur-la-Naen et Zoualques peuvent se rendre également dans les déchèteries de Licques 17 voie communale / tél. 03 21 00 24 14 / et de Couaches sur la D225 à la sortie d'Arques / tél. 03 21 97 57 31), appartenant au SEVADAC.

Comité des FÊTES d'Enquignegatte

Dimanche 26 Février

Salle des fêtes d'Enquignegatte
 de 14h30 à 18h
 5 euros par personne
 Ouvert à tous

Thé dansant

TANGO Salsa IPNS

Votre bulletin d'informations



Depuis quelques années le personnel technique communal a entrepris la plantation d'arbres fruitiers sur le domaine communal.

La première phase a été réalisée à l'arrière de la mairie, rue des Ecoles avec des essences locales qui produisent depuis plusieurs années des fruits.

L'année dernière, un espace à côté de la salle des fêtes d'Enquignegatte accueille maintenant un petit verger qui ne tardera pas à produire des fruits.

Cela sera complété en 2023 par la mise en place d'arbres fruitiers au hameau de Serny ainsi que sur une emprise communale rue du Cimetière.

En période de production, la cueillette est libre d'accès et ouverte à toute la population, il est simplement demandé en échange de respecter en l'état les lieux.

La préservation de ces variétés d'arbres qui tendent à disparaître est essentielle à la transmission d'un patrimoine riche aux générations futures.

Cette initiative communale, qui rentre aussi dans une démarche environnementale pour la préservation de la biodiversité, bénéficie d'un accompagnement financier du département du Pas de Calais dans le cadre du Fonds d'Intervention aux Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET).

Sur un sujet moins réjouissant, des individus sans scrupule et aucune moralité ont jeté dans un sentier communal entre Enquignegatte et Delettes ainsi qu'aux abords des parcelles agricoles, près de 100 pneus usagés.



Le coût du ramassage de ces déchets ainsi que leur évacuation et leur traitement par une société spécialisée sera supporté par la collectivité donc indirectement par chaque habitant /contribuable, son montant s'élève à 666 €.

Si vous avez été témoins de cet acte abject, ou remarqué des allers et venues suspects de véhicules, vous pouvez en informer les services administratifs communaux, afin d'étayer l'enquête.

Hervé DUPONT

Maire d'Enquin lez Guinegatte



Février 2023

Les Echos du conseil

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion 31 janvier 2023

Transfert à la CAPSO de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid »

Rapporteur : Hervé DUPONT

Dans le cadre de sa politique énergétique et des engagements du Plan Climat Air Energie Territorial, il est proposé d'étendre les compétences de la CAPSO à la « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain » alimentés par des énergies renouvelables. Cette prise de compétence permettra à la collectivité de conforter son rôle de coordinateur de la transition énergétique, de renforcer l'approche territoriale autour des réseaux de chaleur en les inscrivant dans une logique communautaire et in fine d'intervenir activement dans ces projets afin de les voir effectivement émerger. La commune est appelée à se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable au transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid ».

Reconduction aide primo accédant

Rapporteur : Manuelle CLERBOUT

Il va être proposé au conseil communautaire de la CAPSO de reconduire l'aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour l'année 2023 en conservant les critères de 2019-2020, à savoir :

Ne jamais avoir été propriétaire ;
Être âgé de 30 ans au maximum ;
Acheter un bien achevé avant 1948 ;
Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum ;
Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire l'aide aux primo accédants dans les mêmes conditions qu'en 2022 :

Abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
Fixer le montant de la subvention à 2000 € par logement pour 10 dossiers

Valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire l'aide au primo accédant pour 2023.

travaux de rénovation passage LED sur la commune d'Enquin porte **le coût énergétique de l'éclairage public après hausse de 143% à environ 21 000 €.**

Pour absorber cette augmentation en préservant notre fond de roulement plusieurs solutions :

- Réajuster les dépenses inscrites au budget primitif pour lesquelles les crédits ouverts sont surestimés
- Maîtriser les postes de dépenses sur lesquels des économies peuvent être faites
- Augmenter les recettes

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de réajuster les dépenses inscrites au budget primitif pour lesquelles les crédits ouverts sont surestimés, pour réaliser des économies sur le poste « carburant » des carnets de bord seront mis en place pour chaque véhicule hors tracteur-leur utilisation se limitera uniquement le matin et l'après midi des jours travaillés-plus d'utilisation le midi pour la pause déjeuner. Les dépenses en fournitures de voirie et de petit entretien ne seront engagées qu'après validation du Maire. Une participation fixe pour les coûts de l'énergie lors des locations de salle des fêtes sera appliquée.

Mesures d'économies budgétaires

Rapporteur : Fabien BUIRE

Suite à la forte hausse des factures énergétiques programmée en 2023 (+ 353 % pour les bâtiments et + 143 % pour l'éclairage public) il convient de prendre les mesures nécessaires à l'équilibre budgétaire du fonctionnement de la commune en préservant notre fond de roulement et notre capacité d'autofinancement des investissements.

► **Le poste énergie électricité en 2022 réel pour nos bâtiments communaux s'élève à 13 076 €.**

Un certain nombre de gains (passage LED bureaux et MDSP, fermeture du local association, maîtrise des coûts de chauffage électriques des bâtiments et suppression de la cantine dans la salle des fêtes) vont permettre de diminuer ce poste afin de limiter la hausse des tarifs prévue en 2023. **Cependant le coût énergétique des bâtiments après la hausse de 353% représentera une dépense estimée à environ 41 000 €.**

► **Le poste énergie électricité en 2022 réel pour notre éclairage public s'élève à 14 356 €.**

Les gains réalisés en 2023 suite à la coupure nocturne et aux

Convention tri partite Bornes papier carton associative

Rapporteur : Hervé DUPONT

La CAPSO a mis deux points d'apport volontaire papier et/ou carton en collaboration avec l'Association des Parents d'Elèves (devant le groupe scolaire-parking église d'Enguinegatte).

Suite à la renégociation du contrat de reprise avec les papetiers, le montant reversé à l'association passe de 56 €/t à 66 €/t collectée. Il convient de modifier la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec la CAPSO et l'APE.

Tarifs salles des fêtes et cimetières

Rapporteur : Fabien BUIRE

Les tarifs de la salle des fêtes pour 2024 sont validés à l'unanimité par le conseil municipal

		2024	
		TARIF 2023 + 5,2% inflation	
		Enquin	Enguinegatte
Repas			
Habitants de la commune	2 jours	285 €	215 €
Habitants hors commune	2 jours	540 €	405 €
Vin d'honneur (mariage uniquement) 1/2 journée			
Habitants de la commune		157 €	118 €
Habitants hors commune		260 €	195 €
Association loi 1901 à but non lucratif hors commune et hors réveillon			
		350 €	263 €
Association loi 1901 du lundi au jeudi			
		148 €	113 €
Entité professionnelle du lundi au jeudi			
		187 €	140 €
Sortie d'enterrement			
		56 €	56 €
Associations communales sous réserve contrat location			
		gratuit	gratuit

Le coût énergétique par location est estimé à 47 €, avec l'augmentation des tarifs il est estimé à 212 €.

Afin d'amortir en partie cette forte hausse mais aussi l'augmentation du coût de ramassage des ordures ménagères facturées à la commune pour les salles des fêtes, il est proposé au conseil municipal de demander au locataire une participation par location.

Le conseil municipal après en avoir longuement débattu, décide à la majorité de ne pas inclure cette participation dans le tarif mais à part afin que cette participation ne soit pas en plus, indexée sur l'inflation. **Elle est fixée à 50 € pour les repas, association hors commune et entités professionnelles et à 25 € pour les vin d'honneur. Elle s'appliquera pour tous les contrats signés à partir du 01/02/2023.**

Les tarifs des cimetières à compter du 01 juin 2023 sont validés à l'unanimité par le conseil municipal

Type	Année	Tarifs au 01/06/2023	
		Tarifs 2022	inflation +5,2%
Columbarium	15	279,15 €	293,67 €
	30	488,24 €	513,63 €
	50	654,89 €	688,94 €
Emplacement cavurne 0,90 m ² (terrain nu) ENQUIN	15	44,58 €	46,90 €
	30	76,42 €	80,39 €
	50	101,89 €	107,19 €
Emplacement cavurne 1,20 m ² (terrain nu) ENQUIN	15	58,38 €	61,42 €
	30	101,89 €	107,19 €
	50	136,93 €	144,05 €
Cimetière ENGUINEGATTE			
Concession avec cave urne	15	140,11 €	147,40 €
Reste 2 concessions	30	210,16 €	221,09 €
	50	335,40 €	352,84 €

Concessions caveau		Tarifs au 01/06/2023	
	Base 2023 lissée	inflation +5,2%	
ENQUIN 3,5m ²	15	142,36 €	149,76 €
	30	226,74 €	238,53 €
	50	339,38 €	357,03 €
	ENGUINEGATTE 3,5m²		
ENGUINEGATTE 3,5m ²	15	133,72 €	140,67 €
	30	174,16 €	183,22 €
	50	245,87 €	258,66 €
ENQUIN 5,75m ²	Base 2023 lissée		
	15	234,04 €	246,21 €
	30	371,76 €	391,09 €
	50	557,50 €	586,49 €
ENGUINEGATTE 5,75m ²	Base 2023 lissée		
	15	217,95 €	229,29 €
	30	286,37 €	301,26 €
	50	411,98 €	433,40 €